

# Le service public **continue**

Malgré le confinement général, la continuité du service public est toujours assurée par les agents de la Ville et de la Métropole de Montpellier. La gratuité des transports en commun, pour les personnes dans le besoin de se déplacer, a été actée sur l'ensemble du territoire. Afin d'équiper l'ensemble des agents sur le terrain, près de 2 000 visières de protection sont produites localement chaque semaine.

## Réseau TaM : déplacements gratuits

Les transports publics sur l'ensemble du réseau TaM sont entièrement gratuits pour tous les actifs mobilisés au quotidien durant cette crise. Sont également concernées toutes les personnes ayant des démarches médicales ou familiales impérieuses. Les horaires et les dessertes des lignes de tramway et de bus s'adaptent également aux contraintes du personnel soignant (voir p.16-17). Lorsqu'il emprunte les transports en commun, chaque usager doit impérativement être muni d'une attestation de déplacement.

À noter que la sécurité sanitaire a été renforcée : l'intérieur et l'extérieur des bus et des tramways sont désinfectés quotidiennement.



En service et gratuits, les bus et tramway sont désinfectés au quotidien.

## Les services mobilisés

**ASSURÉS QUOTIDIENNEMENT, ILS CONTINUENT À OFFRIR AUX HABITANTS LE CONFORT HABITUEL.**

- Collecte des ordures ménagères.
- Maintenance de l'éclairage public et voirie.
- Intervention sur les réseaux eau et assainissement.
- Services techniques, de sécurité des bâtiments.

## Abonnement TaM remboursé

Pour les usagers possédant un abonnement TaM, il a été décidé de rembourser les clients ayant payé d'avance et de suspendre automatiquement les prélèvements à compter du mois d'avril et jusqu'à la fin du confinement. Pour faire une demande de remboursement (sauf pour les clients prélevés mensuellement), rendez-vous sur [covid19.e-tam.fr](https://covid19.e-tam.fr)



Le tri de déchets de la Métropole continue à Demeter.

## Propreté : tous concernés

La collecte des déchets est assurée tous les jours et les consignes de tri habituelles restent les mêmes. Les agents de collecte sont eux aussi en première ligne face au COVID-19. Par solidarité, civisme et respect, il est impératif de tous contribuer à leur protection en respectant plusieurs mesures sanitaires. Les déchets ménagers de soins (mouchoirs en papier, cotons...) doivent être soigneusement enfermés dans un sac poubelle (fermé, conservé 24h et enveloppé dans un second sac) et déposés avec les ordures ménagères (bacs gris).

Il est demandé aux propriétaires, concierges et employés d'immeubles :

- De nettoyer régulièrement les containers extérieurs avec des règles d'hygiène élémentaires (un rinçage par semaine accompagné d'un séchage avec le couvercle ouvert).
- Les bacs doivent être systématiquement rentrés.
- Concernant le local ouvert aux agents de collecte par un système de déverrouillage pendulé, il est demandé de supprimer temporairement la pendulation car les horaires de collecte sont susceptibles d'évoluer en fonction des ressources disponibles pour la collecte.



Philippe Saurel en visite à l'unité locale de fabrication de visières mise en place par la Ville et la Métropole de Montpellier.

# Des visières de protection pour les agents

Les agents de la Métropole de Montpellier et des 31 communes du territoire sont mobilisés sur le terrain pendant le confinement pour assurer les services publics essentiels à la population. Afin que ces personnes en contact quotidiennement avec le public puissent travailler en toute sécurité, Philippe Saurel, maire de la Ville et président de la Métropole de Montpellier a décidé de créer une unité de fabrication de visières de protection avec l'appui d'entreprises locales. De 1 500 à 2 000 unités sont ainsi produites par semaine dans un local de 120m<sup>2</sup> de la Métropole, à l'ouest du territoire. Dix imprimantes 3D ont été achetées par la Ville et la Métropole de Montpellier afin de compléter l'équipement de Rupture Tech Consulting, jeune entreprise spécialisée dans l'impression 3D. En collaboration avec Florian Boussets du studio montpellierain MuyBridge, les trois cofondateurs de Rupture Tech Consulting, André Venzal, Guillaume Painsecq et Julien Gonzales, ont développé plusieurs prototypes pour obtenir un modèle permettant d'optimiser la production de chaque machine et la

consommation des matières premières. « Nous sommes heureux d'aider à combattre à notre manière, grâce à nos machines, le COVID-19. Cette opération coordonnée par la Métropole démontre la puissance de la technologie », explique Guillaume Painsecq qui réfléchit déjà à d'autres productions pour l'après pandémie. Les dix imprimantes 3D tournent 24h sur 24. Lancée tous les matins à 8h, la production est prête à 7h le lendemain. Suivent l'assemblage et le contrôle du produit avant sa distribution. 300 visières sont ainsi réalisées chaque jour. Sébastien Lefebvre (un particulier) a mis en contact Rupture Tech Consulting et la société Seg Dielectrique, dirigée par Alexandre Mateu, qui a pu fournir 3 rouleaux de 50 kg de « plexi » pour la fabrication des visières.

## La Métropole centralise les initiatives sur le territoire

« Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la cellule de coordination de la production d'équipements de protection individuelle que la Métropole a mis en place dans le

cadre de la crise sanitaire actuelle », rappelle Philippe Saurel, qui s'est rendu sur place le 9 avril pour soutenir les équipes qui travaillent d'arrache-pied. Les actions de cette cellule de coordination portent également sur le recensement des besoins internes à la Ville et à la Métropole de Montpellier, ainsi que ceux des structures satellites et des entités externes. Elle travaille aussi à l'identification des acteurs de la production d'équipements de protection, afin d'évaluer et d'optimiser le potentiel de production sur l'ensemble du territoire.



Les dix imprimantes 3D produisent 300 visières de protection par jour.